

# SPPPI-PACA

## GT SPPPI OZONE

### COMPTE RENDU Réunion du 24 avril 2006

Participants voir liste en annexe

#### 1 BILAN REGIONAL DE LA QUALITE DE L AIR OZONE 2005

34 jours distincts de pics de pollution par l'ozone ont nécessité la mise en œuvre d'une information préfectorale de la population

Parmi ces jours, étant donné les risques d'aggravation de la situation :

- 18 jours ont fait l'objet de mesures d'urgence de niveau 1 dont 7 jours consécutifs (du 18 juin au 24 juin 2005) dans le département des Bouches-du-Rhône ;
- 2 jours ont fait l'objet de mesures d'urgence de niveau 1 renforcé.

Le détail du nombre de procédures est le suivant :

*Nombre de procédures d'information Recommandation préfectorale de la population par département:*

Départements	IR	IRR
Alpes de haute Provence	16	0
Hautes Alpes	0	0
Alpes maritimes	2	0
Bouches-du-Rhône	32	2
Var	3	0
Vaucluse	21	0
Gard	12	0

**IR :** information/recommandation de la population en cas de dépassement du seuil de 180  $\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$

**IRR :** information/recommandation de la population en cas de dépassement du seuil de 240  $\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$

*Nombre de mesures d'urgence décidées par les Préfectures par département :*

Départements	Mesures d'urgence niveau 1	Mesures d'urgence niveau 1 renforcé	Mesures d'urgence niveau 2	Mesures d'urgence niveau 3
Alpes de haute Provence	9	0	0	0
Hautes Alpes	0	0	0	0
Alpes maritimes	1	0	0	0
Bouches-du-Rhône	18	2	0	0
Var	0	0	0	0
Vaucluse	9	0	0	0
Gard	7	0	0	0

Les maximums atteints ont été de :

- 313 $\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$  sur la station de Rognac (13) le 29/04/2005,
- 285  $\mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$  sur la station de Cagnes Ladoumègue (06) le 29/05/2005
- 277  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  sur les stations de Port de Bouc La Lègue (13) le 30/08/2005

Par comparaison aux 34 jours de l'été 2005, le nombre de jours de pics d'ozone s'est élevé à :

- 40 jours en 2004
- 60 jours en 2003,
- 33 jours en 2002,
- 45 jours en 2001,

## **2 BILAN SUR LE MODELE DE PREVISION 2005 ET PERSPECTIVES 2006**

### **LA PREVISION DES PICS D'OZONE**

**La prévision des pics d'ozone permet d'informer sur les risques d'atteindre les seuils réglementaires le lendemain et le surlendemain. Elle permet d'anticiper l'information de la population et offre aux autorités compétentes la possibilité de prendre des mesures préventives destinées à réduire les pics de pollution.**

La prévision pour la journée en cours, le lendemain et le surlendemain, des risques de dépassement des niveaux réglementaires en ozone est quotidiennement diffusée à 11 heures sur les Bouches-du-Rhône, le Var, le Vaucluse, les Alpes de Haute-Provence et les Alpes-Maritimes. Cette information est actualisée à 17h pour le lendemain et complétée par une prévision de l'indice ATMO sur les grandes villes de la région.

### **DEUX APPROCHES COMBINEES POUR REALISER CETTE PREVISION:**

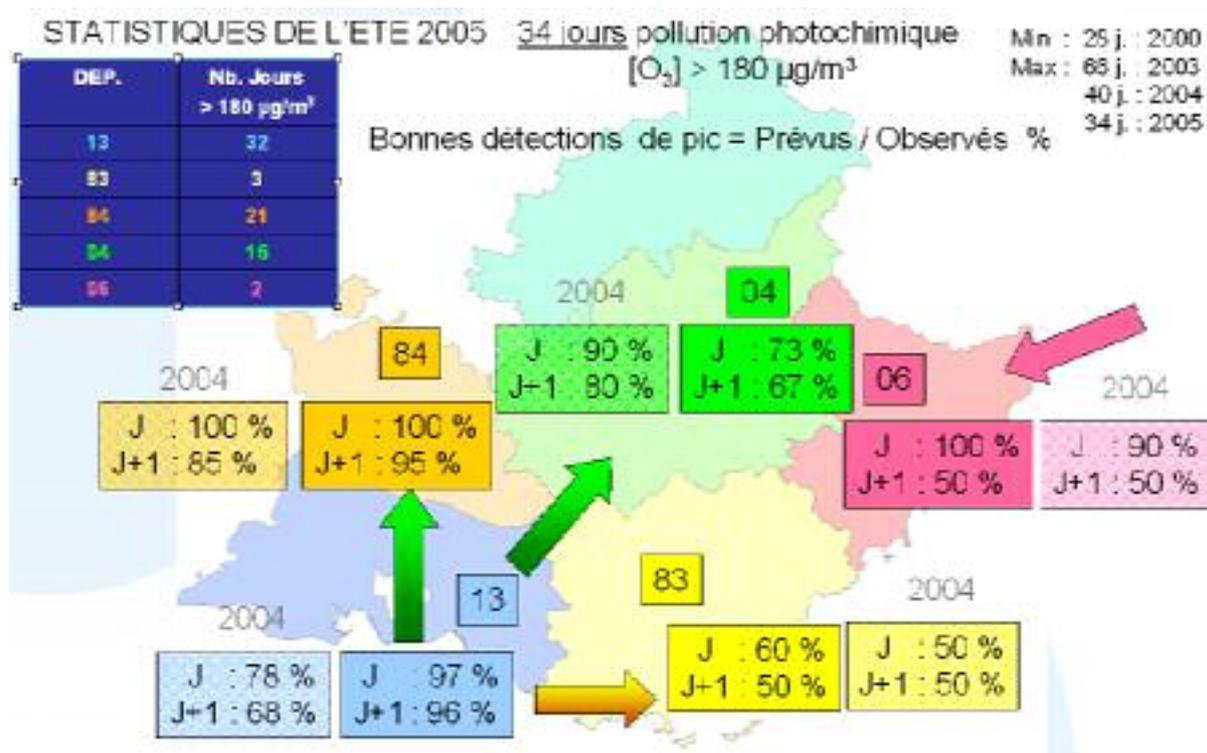
***L'approche statistique*** : mise en œuvre depuis 1999, elle est basée sur l'analyse et la classification des paramètres corrélés aux épisodes de pollution à partir de l'historique du réseau de mesures.

Elle permet de fournir le matin à 11h pour le lendemain, la prévision du maximum d'ozone journalier par station de mesure. Cette information est alors synthétisée pour prévoir par département le risque de dépasser les niveaux réglementaires.

***L'approche déterministe*** : Elle est développée depuis 2003 et repose sur la simulation des phénomènes qui conduisent à un épisode de pollution. Il s'agit de calculs similaires et imbriqués à ceux effectués au niveau national (système PREV'AIR), mais réalisés à une échelle et à une résolution plus fine et mieux adaptée à l'information régionale. Cette approche permet de disposer d'une prévision pour le jour même et jusqu'à 48h (J+2) sur l'ensemble de la région PACA y compris dans des zones non couvertes par les stations de mesures. Cette technique numérique permet de fournir un ensemble d'informations à la fois météorologiques et chimiques à l'expert chargé de la prévision.

### ***La prévision expertisée : résultats de l'été 2005***

La carte suivante indique les pourcentages de détection des pics d'Ozone pour la campagne 2005.



### Conclusion:

- Le système est plus consistant avec notamment une amélioration de la représentativité du couple (NO<sub>2</sub>/O<sub>3</sub>) sur les sites industriels ;
- On note une diminution des fausses alertes ;
- Globalement, amélioration des scores (surtout dans le 13), malgré un nombre. de jours pollués plus faible ;
- Une difficulté de prévision sur le Département 83 et 06 qu'il convient de rapprocher au faible nombre d'occurrence des épisodes de pollution sur ces départements.

### Perspectives:

- Traitement des biogéniques (intégration BIOGENIX)
- Occupation du sol : meilleure résolution
- Combinaison approche déterministe et statistique (en lien avec le LCSQA)
- Version AEROSOL en juin 2006 (phase test)
- Prévisions des PM<sub>10</sub> disponibles à 16h : J,J+1,J+2)

### 3 POINT D'ACTUALITE SUR LES PLANS DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

La loi (LAURE de 96) prévoit que ces plans soient établis dans les zones où les valeurs limites sont dépassées ou risquent de être.

Ce sont des arrêtés préfectoraux fixant des mesures pérennes de protection d'application permanente visant à réduire de façon chronique les pollutions atmosphériques. Ces mesures doivent être fortes, applicables, contrôlables et pérennes et concernées les principaux polluants : COV, Nox, Sox, poussières, benzène, CO, ozone.

4 projets de PPA ont été élaboré en Région PACA :

- PPA 83
- PPA 06
- PPA Avignon
- PPA 13

Les mesures ont été établies en concertation avec les associations, les élus, les industriels et des experts.

De manière schématique, les grandes étapes de l'élaboration des projets de PPA sont les suivantes :

- Etape 1 : Proposition des mesures (groupes de travail)
- Etape 2 : Proposition au Préfet du plan (diagnostic + mesures)
- Etape 3 : Consultation des communes (6 mois)
- Etape 4 : Enquête publique (1 mois)
- Etape 5 : Signature du PPA = arrêté préfectoral
- Etape 6 : Application des mesures et suivi

Tous les PPA de la région ont passé le stade de l'enquête publique (étape 4). L'étape clé qu'il reste à franchir est la validation du plan par arrêté préfectoral. Cette étape, qui est en cours de réalisation, a comme objectifs de :

- sécuriser le cadre juridique ;
- renforcer le caractère réglementaire des mesures du PPA ;
- arrêter l'ensemble des plans avant la fin 2006.

Un nouvel interlocuteur au sein de la DRIRE pour les PPA est arrivé au 1<sup>er</sup> mars 2006. Il s'agit de M. Martial FRANCOIS qui remplace Jean-Pierre ULASIEN.

#### **4 RELAIS DE L'INFORMATION AUPRES DU PUBLIC :**

En préambule il est rappelé qu'un guide est à la disposition des collectivités sur le site internet du s3pi. Une information auprès des collectivités sera faite en ce sens.

##### **- INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF NATIONAL (MEDD FRANCE TELEVISION) :**

Il est présenté le partenariat engagé pour l'année 2005 entre le groupe France Télévision et le MEDD.

L'objectif de ce partenariat est de fournir des données sur le risque de pollution à l'ozone pour réaliser des cartes qui sont diffusées par le groupe France Télévision lors des bulletins météorologiques .

Les épisodes de pollution pour lesquels une carte sera diffusée sont ceux qui respectent les conditions suivantes :

- il est prévu des dépassements du seuil d'information / recommandation pour l'ozone (180µg/m<sup>3</sup>)
- ces dépassements concernent au moins deux régions administratives
- ces dépassements sont prévus pour le jour même (jour de diffusion de la carte) et le lendemain (persistance sur 2 jours du phénomène de pollution).

Pour l'été 2005, le dispositif a été actif 18 journées.

##### **- FAX ADRESSE A UNE SELECTION DE CORRESPONDANTS SANITAIRES :**

Ce dispositif, effectif durant l'été 2004, permet de délivrer une information sur les pics de pollution auprès d'une sélection de correspondants (environ 250 établissements) :

Dept 04 : 26 étab.

Dept 05 : 18 étab.

Dept 06 : 13 étab.

Dept 13 : 38 étab.

Dept 83 : 105 étab.

Dept 84 : 43 étab.

- conseil de l'ordre et les administrations sanitaires régionales et départementales

La priorité est donnée aux établissements de santé :  
centres hospitaliers ;  
hôpitaux locaux ;  
cliniques.

Quelques établissements sanitaires et médico-sociaux sont également présents:

- centre de réadaptation et de convalescence ;
- instituts médico éducatifs.

Le département 83 est un département « pilote » car il présente tous les types d'établissements parmi les destinataires des fax, dont les maisons de retraite. De plus, il existe une structure interhospitalière, basée à l'hôpital d'Hyères, qui joue un rôle de relais de l'information vers notamment un certain nombre de praticiens.

Ce dispositif devra faire l'objet d'une évaluation qui devra préciser l'exploitation des informations reçues.

#### **- PRESENTATION DU DISPOSITIF OZONE MIS EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX**

##### **OBJECTIFS :**

Le principe est de relayer l'information prévisionnelle 2 jours à l'avance des pics de pollution à l'ozone auprès de 330 établissements « sensibles » du Pays d'Aix : 45 crèches, 86 écoles maternelles, 109 écoles primaires, 12 centres aérés, 16 centres de loisir, 11 centres médicaux, 5 centres médico spécialisés, 34 maisons de retraites, 12 hôpitaux et cliniques.

##### **EVALUATION :**

Le dispositif a été lancé le 6 juin 2005. Suite à cette mise en place, une enquête de satisfaction a été réalisée. Sur les 321 établissements concernés, 120 ont répondu à l'enquête :

- 73% affirment avoir menés des actions suite à la réception du message : report ou adaptation des activités sportives intenses, reports des sorties à l'extérieur, suivi plus attentif des traitements médicaux
- 80% ont fait suivre l'information : aux familles, au personnel de l'établissement
- 20% des établissements demandent une information complémentaire
- 15% souhaitent recevoir l'information sous forme de courriel
- 75% n'ont pas cherché à confirmer cette information
- 90% des établissements souhaitent reconduire l'opération

##### **POUR L'ETE 2006:**

L'opération est reconduite pour les établissements sensibles. Les éléments suivants seront mis en place :

- Création d'un autocollant
- Envoi de courriel

Une réflexion est en cours sur l'envoi des fax à la presse locale.

## 5 BILAN SYNTHETIQUE DES MESURES D'URGENCE ETE 2005 :

### 1. - Cas du département des Bouches-du-Rhône (11j);

Ce département a connu 18 jours de mise en œuvre des mesures d'urgence de niveau 1 avec une période de 7 jours consécutifs du 18 juin au 24 juin 2005.

Les mesures suivantes ont été prises :

- **vitesse limitée sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier hors agglomération à 30 km/h de moins que la vitesse autorisée habituellement dans la limite de 70km/h (130km/h =>100km/h ; 110km/h => 80km/h et 90km/h => 70km/h).**
- **mesures à prendre pour les industriels dans le respect de la sécurité des sites industriels :**
  - Utilisation réduite des torches,
  - Stabilité du procédé ou des installations,
  - Report d'une journée de dégazage d'une unité et des travaux de maintenance.

Les industriels concernés en 2005 par ces mesures sont :

- ESSO	- SOLLAC
- TOTAL	- LYONDELL
- B.P.	- ARKEMA Marseille
- SHELL	- ARKEMA Lavéra
- NAPHTACHIMIE	- ARKEMAFos/Mer

En vue de vérifier l'application de ces mesures chez les industriels, deux opérations de contrôle ont été réalisées :

- le 23/06/2005 alerte niveau 1 chez les industriels suivants : Total Arkema Lavera St Menet ESSO SPM raffinerie UCA UCB INNOVENE NAPHTA ;
- le 31/08/2005 chez les industriels suivants : LYONDELL VINYL FOS DEPOTS PETROLIERS DE FOS RHONE GAZ LBC – LAVERA INNOVENE Manufacturing France NAPHTACHIMIE Raffinerie TOTAL – Dépôt de Lavéra SPM – Port de la Pointe STOGAZ BUTAGAZ.

Pour l'essentiel, il en est ressorti une bonne application des mesures et sensibilisation par les industriels. La DRIRE refera tout naturellement de tels contrôles inopinés, garantie de l'efficacité de la procédure

S'agissant des mesures de restriction de vitesse, le bilan est le suivant :

- sensibilisation puis sanctions
- 848 infractions pour non respect vitesse (contre 2414 en 2004)
- 61 infractions liées à l'émission de gaz polluants (contre 28 en 2004)
- 132 défauts de contrôles techniques (contre 216 en 2004)
- 143 immobilisations (contre 220 en 2004)
- 797 autres infractions relevés

**2. - Cas des autres départements de la région PACA : Vaucluse (9 j) et Alpes de Haute Provence (9j) et Alpes Maritimes (1 j):**

Dans ces départements les mesures d'urgence de niveau 1 ont été déclenchées à savoir :

- *vitesse limitée sur l'ensemble du réseau routier et autoroutier hors agglomération à 30 km/h de moins que la vitesse autorisée habituellement dans la limite de 70km/h.*

**6 PRINCIPALES QUESTIONS SOULEVEES :**

1/ Sur le contrôle et de la finalité des mesures :

La DRIRE expose les résultats disponibles en matière de contrôles sur les installations industrielles concernées et les sanctions relatives à la réduction de vitesse. Les contrôles seront poursuivis en 2006.

2/ Une remarque est formulée sur la nécessaire liaisons entre les différents plans (entre PPA et PDU)

3/ Des précisions sont demandées sur de les délais concernant les PPA :

Il est rappelé que les PPA de la région PACA seront approuvés avant la fin de l'année 2006.

En l'absence de nouvelles questions, la séance a été levée en rappelant aux participants que l'ensemble des documents présentés figurent sur le site du SPPPI ([www.spppi-paca.org](http://www.spppi-paca.org)). Les participants qui en font la demande pourront également recevoir une version papier des diaporamas présentés.